



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	58 004 500
Dépenses de 2014/15	53 194 500
Solde inutilisé de 2014/15	4 810 000
Crédit ouvert pour 2015/16	52 538 500
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	50 688 600
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16 ^a	1 849 900
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	55 492 300
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	54 849 900

^a Montant estimatif au 31 janvier 2016.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 20, 21, 31, 34 et 39, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 642 400 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/717). Les paragraphes qui suivent contiennent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen du financement de l'UNFICYP, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 5 avril 2016. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Force est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera le détail des observations et recommandations formulées par le Comité au sujet des constatations du Comité des commissaires aux comptes et des questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général dans ses rapports correspondants (A/70/380 et A/70/742, respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Dans sa résolution 68/286, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 58 004 500 dollars (montant net : 55 628 100 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'UNFICYP pendant l'exercice 2014/15, compte non tenu des contributions volontaires. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 53 194 500 dollars (montant net : 50 958 500 dollars), soit 4 810 000 dollars (montant net : 4 669 600 dollars) de moins que le crédit ouvert par l'Assemblée, ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 91,7 %.

4. Il ressort du tableau figurant à la section III.A du rapport sur l'exécution du budget (A/70/580) que les dépenses engagées pendant l'exercice 2014/15 ont été moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (1 254 100 dollars), du personnel civil (1 630 300 dollars) et des dépenses opérationnelles (1 925 600 dollars).

5. L'analyse des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget. Les dépenses engagées au titre des militaires et du personnel de police ont été inférieures aux prévisions car le taux de vacance moyen effectif de la Police des Nations Unies a été plus élevé que prévu. Les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été inférieures aux prévisions en raison de l'évolution favorable des taux de change moyens et d'un taux de vacance moyen (5,4 %) plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international. Les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions du fait de la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, de prix de l'électricité moyens moins élevés que prévu et de l'évolution favorable des taux de change moyens évoquée ci-dessus.

6. La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles a été partiellement contrebalancée par le fait que le montant des dépenses a dépassé les prévisions aux rubriques suivantes : a) Informatique (294 300 dollars, soit 28,4 %), en raison de l'achat de matériel; b) Santé (105 200 dollars, soit 30,7 %), en raison de l'augmentation des prix moyens et de la reconstitution du stock de fournitures médicales; c) Fournitures, services et matériel divers (130 500 dollars, soit 28,9 %), en raison des dépenses de fret.

7. En ce qui concerne les opérations de la Force, le rapport sur l'exécution du budget a révélé que 234 violations du cessez-le-feu avaient eu lieu au cours de l'exercice considéré, contre 301 durant l'exercice 2013/14, soit une diminution de 29 %, laquelle s'expliquait par la baisse du nombre de chantiers de construction non autorisés sur certains sites. La Force avait effectué 1 152 heures de patrouille aérienne au lieu des 1 320 heures prévues, des avions étant demeurés immobilisés en raison de problèmes techniques imprévus. Une nouvelle clôture de 1 140 mètres avait été installée autour d'une zone devenue dangereuse lorsque des pluies torrentielles avaient emporté des mines vers la zone tampon (réalisation escomptée 2.1).

8. On trouvera dans les paragraphes suivants, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le montant brut des crédits ouverts pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élève à 52 538 500 dollars. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2016, les dépenses s'établissaient à 36 344 600 dollars en chiffres bruts. Au 30 juin 2016, elles devraient se monter à 50 688 600 dollars, soit un solde inutilisé prévu de 1 849 900 dollars.

10. Dans sa résolution 2263 (2016), datée du 28 janvier 2016, le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation de 28 hommes de l'effectif militaire de la Force, lequel devrait passer de 860 à 888 soldats. Les effectifs supplémentaires devraient être déployés en avril 2016¹. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût du déploiement de ces 28 militaires pour trois mois sur la base d'un effectif complet était estimé à 289 105 dollars et que le Secrétariat comptait financer ce montant au moyen des crédits approuvés pour l'exercice 2015/16. **Le Comité consultatif prend note de l'intention du Secrétaire général de financer le déploiement de personnel militaire supplémentaire au moyen des crédits approuvés pour l'exercice 2015/16.**

11. Le Comité consultatif a été informé que le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres au titre du financement du compte spécial de l'UNFICYP depuis sa création s'établissait à 568 917 200 dollars au 22 février 2016. Les paiements reçus à cette date se montaient à 545 666 600 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 23 250 600 dollars. Au 16 février 2016, la Force disposait d'un

¹ Le Comité consultatif a été informé qu'au 21 avril 2016, les 28 militaires supplémentaires n'avaient pas encore été déployés.

solde de trésorerie de 18 422 700 dollars. Après déduction de 9 551 700 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (hors remboursements aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées), l'excédent de trésorerie s'élevait donc à 8 871 000 dollars.

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2016, les chiffres de l'exercice concernant le déploiement des effectifs civils et militaires de la Force s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif prévu^b</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents ^b	888	860	861	0,1
Police des Nations Unies	69	69	55	20,3
Personnel recruté sur le plan international	33	33	32	3,0
Personnel des services généraux recruté sur le plan national	117	117	111	5,1

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

^b Le renforcement de l'effectif militaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2263 (2016), en date du 28 janvier 2016, n'a pas été pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2015/16.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

13. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'UNFICYP dans sa résolution 186 (1964) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 juillet 2016, a été autorisée par la résolution 2263 (2016).

14. Dans son rapport sur le projet de budget de l'UNFICYP (A/70/717), le Secrétaire général a indiqué que la Force avait pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à une situation normale. Il a également précisé que le contexte général dans lequel opérait la Force avait sensiblement changé, les pourparlers entre les deux communautés ayant repris en mai 2015. Les progrès enregistrés dans les négociations avaient renforcé la confiance entre les deux communautés et permis d'accroître le nombre d'activités bicommunautaires appuyées par la Force (par. 7).

15. Alors que le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre continuerait de s'employer à faciliter les négociations en vue d'un accord de règlement global, la Force aiderait les deux parties à appliquer des mesures de confiance, lesquelles comprenaient notamment l'ouverture de nouveaux points de passage, la surveillance des activités civiles dans la zone tampon et la conduite d'opérations de déminage (A/70/717, par. 8).

B. Ressources nécessaires

16. Le projet de budget de l'UNFICYP pour l'exercice 2016/17, qui couvre le déploiement de 888 membres des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 39 agents recrutés sur le plan international et 119 agents recrutés sur le plan national, s'élève à 55 492 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 53 208 900 dollars), ce qui représente une augmentation de 2 953 800 dollars (5,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2015/16 (52 538 500 dollars). On trouvera une analyse détaillée des variations à la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/70/717, par. 53 à 63).

17. Le Comité consultatif relève au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget que, pour l'exercice 2016/17, la valeur marchande des postes d'observation et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote est estimée à 917 200 dollars. **Le Comité consultatif note avec satisfaction que le Gouvernement chypriote a maintenu ses contributions au titre de l'accord sur le statut des forces.**

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif approuvé 2015/16</i>	<i>Effectif proposé 2016/17^a</i>	<i>Variation</i>
Contingents	860	888	28
Police des Nations Unies	69	69	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

18. Le montant proposé au titre des militaires et du personnel de police, qui s'élève à 23 293 200 dollars, fait apparaître une diminution de 293 000 dollars (1,2 %) par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la baisse du nombre des relèves de contingents et l'application d'un taux de vacance de 10 % pour la Police des Nations Unies. Cette diminution est en partie annulée par l'augmentation de l'effectif autorisé de la Force, qui est passé de 860 à 888 militaires, et l'incidence du taux unique de remboursement pour les dépenses relatives aux contingents, fixé à 1 365 dollars. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture des crédits demandés au titre du personnel militaire et du personnel de police.**

2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé 2015/16</i>	<i>Effectif proposé 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	33	39	6
Personnel recruté sur le plan national	117	119	2

19. Le montant proposé au titre du personnel civil, qui s'élève à 13 900 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 731 700 dollars (5,6 %) par rapport à l'exercice précédent, laquelle est principalement imputable à la création

proposée de six postes d'agent recruté sur le plan international et de deux postes d'agent recruté sur le plan national. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans l'ensemble, cette augmentation des effectifs civils visait à permettre à la Force d'appuyer plus efficacement les pourparlers entre les deux communautés en faisant fond sur les progrès réalisés récemment et de renforcer la gestion de la zone tampon, où il est nécessaire d'accroître les activités de surveillance et d'examen des demandes d'utilisation de ladite zone, les activités civiles y ayant doublé au cours des dix dernières années.

20. Les nouveaux postes proposés sont les suivants :

a) Un poste d'assistant spécial/spécialiste des questions politiques (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Le titulaire de ce poste contribuera à coordonner les responsabilités du Bureau et à créer un maximum de synergies entre les diverses fonctions assumées par la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui est également adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général, chef de l'équipe de pays des Nations Unies et chef de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité (A/70/717, par. 20 et 21). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'intensification des activités dans la zone tampon, le renforcement des activités bicommunautaires, la reprise des négociations entre les dirigeants des deux communautés et le rôle joué par la Force s'agissant de faciliter les travaux des huit comités techniques étaient autant d'autres facteurs justifiant la création de ce poste. **Estimant que l'augmentation de la charge de travail du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général justifie l'allocation de ressources supplémentaires, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création d'un poste d'assistant spécial (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.**

b) Un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. La création de ce poste vise à harmoniser le tableau d'effectifs de l'UNFICYP avec celui des autres missions de maintien de la paix et à aider l'équipe de direction à faire respecter la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles ainsi que tout autre comportement répréhensible. Actuellement, c'est un responsable envoyé par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui s'occupe des questions relatives à la déontologie et à la discipline, dans le cadre d'une initiative de coopération régionale (A/70/717, par. 22). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'équipe régionale basée à la FINUL, qui était chargée de gérer l'ensemble des infractions aux règles de déontologie et de discipline à l'UNFICYP, continuerait de fournir si nécessaire à l'équipe de direction de la Force des orientations sur la manière de traiter les affaires complexes. **L'arrangement régional en place permettant manifestement de s'occuper efficacement des infractions aux règles de déontologie et de discipline, le Comité consultatif n'est pas convaincu du bien-fondé de la création d'un poste. Il recommande donc que la création du poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) ne soit pas approuvée.**

c) Un poste de fonctionnaire de l'information (P-2) à la Section de l'information. Le titulaire de ce poste serait chargé d'aider à élaborer des outils de contrôle et d'évaluation efficaces et opérationnels et à les gérer et les utiliser pour mettre au point des stratégies de communication ciblées sur des publics essentiels

dans les deux communautés. Il serait également chargé d'appuyer les efforts déployés pour faire avancer la campagne médiatique de la Force et de superviser au jour le jour les productions techniques de la Section (A/70/717, par. 28). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section de l'information n'avait pas les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication axée sur les questions intéressant les deux communautés pour promouvoir les activités de la Force et la mission de bons offices du Secrétaire général, tout en suivant la presse et les médias sociaux. **La Section de l'information comptant déjà cinq postes (1 P-5, 1 P-3 et 3 d'agent des services généraux), le Comité consultatif estime qu'elle devrait être en mesure de s'acquitter de ses fonctions essentielles avec son effectif actuel. Il recommande donc que la création du poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-2) ne soit pas approuvée.**

d) Trois postes de spécialiste des affaires civiles (1 P-4 et 2 d'administrateur recruté sur le plan national) au groupe chargé des relations intercommunautaires qui serait créé à la Section des affaires civiles. Le Groupe serait principalement chargé d'améliorer les relations entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque. Il serait dirigé par un spécialiste des affaires civiles (P-4), épaulé par quatre spécialistes des affaires civiles appartenant à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, compte tenu de la proposition de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national pour renforcer les effectifs actuels (A/70/717, par. 25). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la gestion des activités civiles dans la zone tampon nécessitait de plus en plus de ressources. Au cours de l'exercice 2014/15, les spécialistes des affaires civiles ont organisé 173 échanges avec les dirigeants communautaires, contre 93 durant l'exercice 2013/14. Au 31 mars 2016, 154 échanges avaient été organisés. Le Comité a également été informé que la proposition tendant à créer un groupe chargé des relations intercommunautaires s'inscrivait dans le prolongement du succès du programme bicommunautaire, et en particulier des efforts déployés par les deux administrateurs recrutés sur le plan national déjà en poste pour appuyer la participation des communautés depuis qu'ils avaient rejoint la Force en février 2014. Dans sa résolution 2263 (2016), le Conseil de sécurité est convenu que la participation active des groupes de la société civile, y compris les associations de femmes, est essentielle au processus politique et peut contribuer à assurer la viabilité de tout règlement futur. **En conséquence, le Comité consultatif estime que le nouveau groupe chargé des relations intercommunautaires pourrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre du mandat de la Force. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la proposition tendant à créer trois postes de spécialiste des affaires civiles (1 P-4 et 2 d'administrateur recruté sur le plan national).**

e) Un poste de spécialiste des systèmes d'information géospatiale (P-3) et un d'assistant aux systèmes d'information géospatiale (agent du Service mobile) dans le nouveau Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications². La création de ces postes permettrait de renforcer la capacité de la Force de recueillir des informations géographiques grâce à l'imagerie numérique en mettant à jour les informations sur le terrain et fournissant notamment

² Il est proposé que la Section de l'informatique soit rebaptisée Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

une vue d'ensemble précise de la zone tampon, des champs de mines aux zones agricoles (A/70/717, par. 36). Ayant posé des questions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la FINUL avait aidé l'UNFCYP à mettre au point une base de données au cours des deux années précédentes, et que les postes supplémentaires permettraient à la Force de gérer cette base de façon à fournir à son personnel un outil de superposition d'images numériques et d'informations, tant au Siège que sur le terrain. **Tout en sachant qu'il est nécessaire de disposer de données exactes et actualisées sur la zone tampon, le Comité consultatif note que la Force, qui se trouve sur le territoire chypriote depuis longtemps, devrait déjà bien connaître cette zone, en particulier compte tenu de l'appui apporté tant sur le plan régional par la FINUL que par le regroupement des capacités récemment opéré à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). En conséquence, il considère que les besoins de la Force en matière d'information géospatiale pourraient être satisfaits par la création d'un seul poste de spécialiste des systèmes d'information géospatiale. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la création du poste de spécialiste des systèmes d'information géospatiale (P-3) mais non celle du poste d'assistant aux systèmes d'information géospatiale (agent du Service mobile).**

21. **En ce qui concerne les modifications proposées du tableau d'effectifs et des ressources à prévoir au titre du personnel civil qui sont visées au paragraphe 20 ci-dessus et que le Comité consultatif recommande de ne pas approuver, les ressources autres que les postes correspondantes, notamment au titre des voyages, devraient également être ajustées.**

22. Sur la base des informations figurant dans le rapport sur le financement des opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif note que, contrairement à 13 autres missions, à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), l'UNFCYP n'a pas fait l'objet d'un examen des effectifs civils. **Le Comité consultatif recommande qu'un examen des effectifs civils de l'UNFCYP soit effectué avant la présentation du projet de budget pour l'exercice 2017/18.**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué pour 2016/17</i>	<i>Montant proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
15 784 000	18 299 100	2 515 100

23. Les dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 devraient s'élever à 18 299 100 dollars, soit une augmentation de 2 515 100 dollars (15,9 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2015/16. Cette différence s'explique principalement par l'élargissement proposé du programme de lutte antimines, l'achat de neuf véhicules de remplacement et la hausse des dépenses de santé.

Programme de lutte antimines

24. L'augmentation des crédits demandés au titre des fournitures, services et matériel divers s'élève à 2 049 900 dollars (soit 326,4 %) et s'explique principalement par l'élargissement du programme de lutte antimines, qui prévoit le

déminage de secteurs situés dans la zone tampon et à proximité. Ce montant inclut 1 949 400 dollars au titre des services de détection et d'élimination des mines, qui seront gérés et supervisés par le Service de la lutte antimines de l'ONU et sous-traités par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/70/717, par. 52).

25. Après avoir demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en mai 2015, une des parties avait demandé à la Force de l'aider à déminer 28 secteurs situés dans le nord, au sujet desquels l'autre partie lui avait donné des renseignements dans le cadre d'activités de renforcement de la confiance. Avec la coopération avec la FINUL et l'appui du Service de la lutte antimines, la Force avait pu déminer 25 secteurs sur les 28 concernés, mais n'avait pas fini de s'occuper des 3 secteurs restants. De plus, elle avait de nouveau été sollicitée pour déminer deux secteurs supplémentaires. Elle devait donc assurer le déminage de cinq secteurs dangereux dans le cadre de la réalisation escomptée correspondant à cette année.

Transports terrestres

26. L'augmentation des crédits demandés au titre des transports terrestres s'élève à 408 300 dollars (17,7 %) et tient principalement au fait qu'il est proposé d'acheter neuf véhicules pour remplacer ceux ayant excédé leur durée de vie, ainsi qu'à l'augmentation de 60 % des dépenses prévues au titre de la location de camionnettes (A/70/717, par. 59).

27. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a obtenu le récapitulatif des véhicules de la Force pris en compte dans le calcul du coefficient véhicules/effectifs, qui est reproduit ci-dessous.

<i>Type de véhicule</i>	<i>Véhicules de location</i>	<i>Matériel appartenant à l'ONU</i>	Total
Berlines lourdes 4 × 4 VIP	4	–	4
Berlines légères et moyennes	18	–	18
Véhicules 4 × 4 moyens tous usages	–	59	59
Véhicules 4 × 4 utilitaires cabine simple/cabine double	52	28	80
Minibus (15 passagers maximum)	1	11	12
Total	75	98	173

28. Le Comité consultatif a également appris que sur les 304 véhicules entretenus par la Force, 131 n'étaient pas pris en compte dans le calcul du coefficient véhicules/effectifs, tel que prévu dans le Manuel des coûts et coefficients standard, y compris les véhicules légers de transport de passagers destinés à l'usage général collectif et utilisés pour des activités d'ingénierie, de communication et d'approvisionnement et à des fins administratives générales. **Le Comité consultatif estime que tous ces véhicules de transport de passagers devraient être inclus dans le calcul du coefficient véhicules/effectifs et ne doute pas qu'à l'avenir, la Force respectera le coefficient prévu dans le Manuel.**

29. S'étant enquis au sujet des véhicules de location, le Comité consultatif a été informé que le contrat signé le 23 septembre 2010, actuellement en vigueur, comportait une clause selon laquelle la Force pouvait louer des véhicules à court terme (pour moins de six mois) à un taux occasionnel. Cette clause concernait les camionnettes, dont le coût à la location accusait une hausse moyenne de 60 %. La Force avait prorogé le contrat, qui arrivait à expiration le 31 décembre 2015, pour une période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 afin de disposer d'un délai supplémentaire pour négocier un nouveau contrat. Elle avait lancé une procédure d'appel d'offres concernant l'intégralité de son parc de véhicules de location (soit 98 véhicules), la date limite de soumission étant le 29 mars 2016.

30. Ayant demandé des précisions quant à la question de savoir s'il valait mieux acheter des véhicules ou les louer à bail, le Comité consultatif a été informé que la Force avait reporté l'application de la recommandation relative au remplacement des véhicules loués en crédit-bail au vu de l'évolution de son environnement opérationnel et politique. La Force avait l'intention d'actualiser l'analyse coûts-avantages réalisée à ce sujet avec les données qui seraient issues de l'appel d'offre et de réévaluer l'opportunité d'acheter des véhicules pour remplacer ceux qui étaient loués à bail. **Le Comité consultatif rappelle qu'il est ressorti de l'analyse coûts-avantages effectuée par la Force à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 68/286, qu'au bout de quatre ans, l'acquisition de véhicules et la sous-traitance de leur entretien se révélaient plus avantageuses financièrement que la location (A/69/741, sect. V). Il rappelle également qu'il avait recommandé, recommandation approuvée par l'Assemblée générale, que le Secrétaire général communique, dans le projet de budget pour 2016/17, une analyse coûts-avantages actualisée assortie d'un calendrier d'acquisition progressive de véhicules (voir A/69/839/Add.7, par. 31 et 34). Le Comité consultatif déplore le fait que l'analyse n'ait pas été actualisée à temps pour être examinée en même temps que le rapport du Secrétaire général et compte qu'elle le sera rapidement.**

31. Compte tenu des éléments susmentionnés et en attendant la réalisation d'une analyse actualisée, le Comité consultatif recommande de ne pas acheter de véhicules de remplacement et d'ajuster les crédits correspondants en conséquence. Tout nouveau contrat de location dépendra des résultats de l'analyse en question.

Santé

32. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que l'augmentation des dépenses de santé prévues s'élevait à 129 700 dollars (soit 35,9 %) et tenait principalement à la hausse anticipée des dépenses afférentes aux services médicaux fournis au personnel des contingents, prévisions établies sur la base de la structure des dépenses antérieures (A/70/717, par. 62). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation n'était pas liée au déploiement de 28 militaires supplémentaires, qui n'aurait qu'une incidence négligeable sur les dépenses de santé.

33. Il a obtenu le tableau ci-après, qui montre l'évolution des dépenses afférentes aux services médicaux :

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>
2009/10	250 000	256 000
2010/11	250 000	249 000
2011/12	250 000	305 000
2012/13	250 000	322 000
2013/14	250 000	302 000
2014/15	250 000	395 000
2015/16	275 000	434 000 ^a
2016/17	400 000 ^b	—

^a Dépenses prévues pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.^b Projet de budget.

34. Le Comité consultatif estime que l'augmentation des dépenses effectives de santé n'est pas suffisamment justifiée et qu'il faut s'efforcer de mieux maîtriser les coûts dans ce domaine. Le Comité recommande donc que le montant des crédits au titre des services de santé pour l'exercice 2016/17 soit limité à 350 000 dollars, ce qui représente déjà une hausse considérable de 75 000 dollars (soit 27 %) par rapport au montant des crédits approuvés pour l'exercice 2015/16.

Projet d'installation de panneaux solaires

35. La Force propose l'installation de panneaux solaires supplémentaires, qui permettrait, selon les informations obtenues, de porter jusqu'à 50 % la part d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2020 (A/70/717, par. 58). Après avoir demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Centre des normes et études techniques, basé à Brindisi, avait conduit une étude dont il ressortait que l'énergie solaire était la solution la plus appropriée, compte tenu des conditions opérationnelles de la Force. La première étape sera exécutée au cours de l'exercice 2016/17 et consistera en la conception et l'installation d'un dispositif de panneaux solaires sur deux sites, pour un montant préliminaire estimé à 820 100 dollars. Un montant supplémentaire de 1,6 million de dollars sera nécessaire pour l'exercice 2017/18.

36. Le Comité consultatif a obtenu des précisions au sujet de ce projet, qui sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

<i>Site</i>	<i>Période d'exécution</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Station BBC n° 1	2016/17 : étape 1	295 000
Station BBC n° 1	2017/18	1 262 600

<i>Site</i>	<i>Période d'exécution</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Camp Roca	2018/19	321 550
Camp Général Stefanik	2016/17 : étape 1	525 100
Total		2 404 250

Carburant diesel

37. Le Comité consultatif a constaté qu'au cours de l'exercice 2014/15, la Force avait utilisé 205 761 litres de diesel, dont 105 471 pour les générateurs et 100 290 pour le chauffage. La consommation prévue pour l'exercice 2016/17 est de 218 500 litres, dont 112 000 pour les générateurs et 106 500 pour le chauffage, soit 12 739 de plus. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que le carburant supplémentaire était nécessaire pour alimenter les générateurs de secours, qui étaient régulièrement mis en marche à des fins d'entretien uniquement. Sur les 90 générateurs appartenant à la Force, 8 étaient utilisés en permanence pour approvisionner en électricité trois installations non raccordées au réseau national, 16 étaient utilisés comme source portable en fonction des besoins opérationnels et 66 étaient utilisés en situation d'urgence ou servaient de générateurs de secours pour 21 installations de la zone de mission.

38. Le Comité consultatif a aussi été informé que la Force poursuivait ses consultations avec les autorités locales en vue de raccorder toutes ses installations au réseau national, que le Gouvernement était en train de rénover. Une fois les rénovations effectuées et les bâtiments inspectés et certifiés, les installations de la Force seraient raccordées au réseau électrique.

39. **Compte tenu des efforts déployés en matière d'énergie solaire et de raccordement au réseau, le Comité consultatif estime que la Force devrait revoir sa politique concernant les générateurs d'urgence et de secours afin de réduire la consommation de carburant nécessaire à leur entretien. Le Comité recommande donc de limiter la consommation de diesel à 205 761 litres pour l'exercice 2016/17, au même niveau qu'à l'exercice 2014/15.**

40. **Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 20, 21, 31, 34 et 39 du présent rapport, le Comité consultatif approuve le montant des dépenses opérationnelles proposé par le Secrétaire général pour l'exercice 2016/17.**

4. Questions diverses

Voyages

41. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que pour l'exercice 2014/15, seules 68,1 % des dispositions en matière de voyages avaient été prises conformément à la politique d'achat anticipé de billets en vigueur à l'Organisation. Il entend formuler d'autres observations sur la question dans le cadre de son rapport sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/380). Il note que la Force devrait s'efforcer de mieux respecter, au cours de l'exercice 2016/17, la règle en vigueur dans l'Organisation selon laquelle les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance.

Comité des commissaires aux comptes

42. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Force avait pris des mesures, et prévoyait d'en prendre d'autres, pour régler les problèmes mis en avant par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/5, Vol. II). Les mesures en question sont énumérées ci-après.

a) En ce qui concerne les actifs ayant dépassé leur durée de vie utile et dont le remplacement est recommandé au cours des années à venir, la Force a attribué un rang de priorité plus élevé à d'autres besoins en ressources pour l'exercice 2016/17;

b) Pour ce qui est de la gestion du budget, la Force a pris les mesures suivantes :

i) La Section des finances et du budget envoie à tous les contrôleurs des dépenses engagées de la Force des rapports mensuels établis à partir du module d'informatique décisionnelle d'Umoja, en indiquant les crédits alloués, les autorisations préalables d'engagement de dépenses, les engagements courants, les dépenses effectives et le solde disponible pour chaque catégorie, à des fins de contrôle des dépenses;

ii) En janvier et en avril de chaque exercice budgétaire, tous les contrôleurs des dépenses engagées et agents certificateurs envoient leurs prévisions de dépenses pour la fin de l'exercice, y compris les explications et les hypothèses correspondantes;

iii) En juin de chaque exercice, les contrôleurs des dépenses engagées et les agents ordonnateurs examinent tous les engagements non réglés et procèdent aux ajustements voulus afin de veiller à ce que ces engagements ne soient ni surestimés, ni sous-estimés;

iv) Afin de faciliter le rapprochement de l'information budgétaire et de l'information financière et l'établissement des futurs projets de budget, la Force continue de tenir des registres des dépenses en attendant la mise en service du module d'élaboration du budget dans Umoja;

c) Pour ce qui est de la gestion des risques, la Force va aligner ses pratiques sur les orientations et directives de l'Organisation, conformément aux enseignements tirés de l'expérience et aux pratiques optimales recensés par le Département de l'appui aux missions et en collaboration avec celui-ci.

V. Conclusion

43. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont énoncées au paragraphe 37 du rapport sur l'exécution du budget (A/70/580). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 4 810 000 dollars, ainsi que le montant de 738 300 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements soient portés au crédit des États Membres.**

44. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

sont énoncées au paragraphe 64 du projet de budget (A/70/717). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'ouvrir un crédit de 54 849 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, dont un montant de 24 035 867 dollars financé au moyen des contributions volontaires des Gouvernements chypriote (17 535 867 dollars) et grec (6 500 000 dollars);**

b) **De mettre en recouvrement un montant de 30 814 033 dollars, correspondant au solde du crédit dont l'ouverture est demandée à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 2 567 836 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.**

Documentation

- Exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/580)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/717)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, volume II, opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/70/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/839/Add.7 et Corr.1).
- Résolutions 68/286 et 69/296 de l'Assemblée générale relatives au financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolution 2263 (2016) du Conseil de sécurité